

seront finalement adoptées et l'importance des relations entre les États en cause. Voilà, je crois, l'intention des auteurs de la Résolution. Il me semble également évident qu'ils ont voulu que ce texte soit pris globalement, c'est-à-dire que le retrait d'Israël des territoires ait pour contrepartie la reconnaissance de celui-ci par ses voisins, en tant qu'État légitime de cette région du globe, ayant des frontières nettes et définies. Il ne suffit pas d'exiger, comme certains gouvernements arabes le font encore, qu'Israël se retire unilatéralement à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et reconnaisse les droits des Palestiniens, sans qu'il y ait accord simultanément sur ses frontières et que cet État soit reconnu. Par contre, il est douteux que le souci de sécurité d'Israël justifie les revendications territoriales niant effectivement l'existence d'une partie palestinienne. Pour être durables et permanents, les accords auxquels aboutiront finalement les négociations doivent non seulement bien tenir compte des questions de territoire et de défense, si importantes qu'elles soient, mais ils doivent surtout obtenir l'acceptation générale et sincère des populations en cause.

Il est un aspect de la Résolution 242 qu'on en est venu généralement à considérer comme une lacune, à savoir le fait que les Palestiniens y sont désignés seulement comme des réfugiés. Avec la croissance, depuis 1967, de la conscience nationale des Palestiniens, il est clair que la question de l'avenir politique de ce peuple doit être abordée directement dans le cadre de négociations. En effet, le règlement de ce problème est primordial pour la normalisation de la situation au Moyen-Orient, et par conséquent, pour qu'Israël connaisse la tranquillité et la sécurité. Les représentants de tous les gouvernements arabes avec qui j'ai eu des entretiens ont affirmé catégoriquement que la paix ne régnerait pas dans la région tant et aussi longtemps que les droits des Palestiniens ne seraient pas reconnus.

Les accords de Camp David témoignent de l'importance de la question palestinienne. Ils précisent que la solution au conflit israélo-arabe découlant des négociations prévues doit (traduction) "reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes revendications". J'estime que le Canada devrait appuyer le droit du peuple palestinien à une patrie, ainsi que celui d'exprimer ses revendications et de participer à la détermination de son propre avenir. Les divers gouvernements canadiens ont approuvé les communiqués